

## CHARTRE DES CHASSEURS SOUS TERRE



### ASSOCIATION FRANCAISE des EQUIPAGES de VENERIE SOUS TERRE

*La Chasse sous terre par son origine, ses traditions, les races de chiens qu'elle utilise, appartient au patrimoine cynégétique Français. Renard, Blaireau, Rongondine, animaux de déterrage, sont des espèces indispensables à un bon équilibre de la nature tel que nous entendons qu'ils soient préservés. Conscients du rôle qu'ils ont à jouer dans la gestion du patrimoine naturel et afin d'assurer la pérennité d'un mode de chasse ancestral, les chasseurs sous terre définissent ainsi leurs objectifs :*

- améliorer la connaissance tant des espèces chassées que des autres espèces de l'écosystème auquel elles sont toutes rattachées ;
- participer aux travaux et aux recherches relatifs aux mustélidés ;
- Faire connaître la chasse sous terre et la faire préférer à toute autre méthode chimique ou mécanique incompatible avec une vision écologique de l'environnement ;
- Organiser les déterrages de manière que ceux-ci apportent le moindre dérangement pour la faune et la flore, les terriers devant être après la chasse en état d'abriter de nouveaux animaux ;
- Considérer que tout animal chassé doit toujours inspirer le plus grand respect ; à la notion de nuisible, il est préférable de substituer celle de prédateurs, et à la notion de destruction, celle de régulation ;
- Favoriser l'élevage et l'utilisation des chiens de terriers en privilégiant les qualités de travail indispensables au maintien des races traditionnelles ;
- Participer activement à une vie associative indispensable à la promotion de la chasse sous terre.
- Veiller à ce que le prélèvement des animaux déterrés soit respectueux des équilibres naturels, que lors de leur capture seuls soient utilisées les pinces agréés par l'AFEVST ou similaires ; et que les animaux soient servis à l'aide exclusive de la dague ou d'une arme à feu sous peine de retrait du certificat de vénerie.

Fait à ....., le .....

Signature